



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VAL-SENNEVILLE

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 13 septembre 2023
à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au
656, route des Campagnards*

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
M. Réginald Béland, conseiller de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier
M. Réjean Beaudet, conseiller de quartier
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

ABSENCE :

M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 3 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h. Un tour de table est réalisé, les conseillers de quartier et les personnes dans l'assemblée se présentent.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé de M. Jean Simard, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-09-01

3- Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 14 juin 2023

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé de M. Réjean Beaudet, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2023-09-02

4- Suivis

- a) **Diverses demandes pour l'entretien du parc BMX :** Il est suggéré de faire un suivi au niveau des contracteurs.
- b) **Consultation sur les locations à court terme :** Il y a eu une proposition de modification du règlement, ce qui permettra aux propriétaires de chalets de les louer et d'en tirer une source de revenus. La résolution et la recommandation du conseil de quartier ont été transmises au responsable du dossier.

5- Parc BMX : Le 9 septembre dernier a eu lieu la consultation publique sur le Parc BMX pour déterminer la manière dont les citoyens voulaient que les fonds disponibles pour un réaménagement du parc soient dépensés. Une activité fut organisée par le Comité des loisirs pour permettre de mobiliser plus de gens. Environ 100 personnes ont répondu à l'appel, au grand plaisir de tous et du Service sports et plein air, qui organisait la consultation. Pour la suite, le sondage sera déchiffré, et un plan d'aménagement sera proposé. Peut-être même que Val-Senneville pourrait avoir plus que le montant prévu, notamment pour l'acquisition d'une toilette chimique. La rénovation du parc BMX est en marche. Dossier à suivre.

6- a) Demande de rue en jeu libre, rue du Parc, Val-Senneville : Le dossier se trouve en attente de la recommandation favorable du C.C.C.

b) Demande de prolongation du chemin Paré : M. St-Jules a reçu la demande d'un parent inquiet de la vitesse de circulation sur le chemin Paré, car la zone passe de 30 km/h, à 50 km/h, puis à 70 km/h. Dans cette zone où il y a trois changements de vitesse, serait-ce plus facile pour les conducteurs d'adapter leur vitesse à une seule vitesse?

Le Conseil de quartier demande au C.C.C. de faire prolonger la zone de 50 km/h sur le chemin Paré du 280 chemin Paré au 251 chemin Paré. Cette mesure permettra de maintenir la zone de 50 km/h sur la zone asphaltée, et de débiter la zone de 70 km/h au début de la gravelle. Proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-09-03

M. St-Jules approchera également le policier-parrain pour ouvrir une requête concernant la vitesse dans Val-Senneville.

c) Piste de course hivernale pour motocross sur le lac Blouin/Val-des-Bois : Un citoyen prend la parole pour dénoncer une situation qui perdure depuis plusieurs années dans son secteur. C'est que son voisin fait une piste de course à 100 m de sa maison, alors qu'il n'est pas résident. La problématique est telle qu'il entend du bruit souvent jusqu'à minuit, celui des motocross, parfois des voitures, qui roulent sur la glace sur la piste grattée. Une roulotte est stationnée sur le lac en permanence durant l'hiver, plusieurs produits inflammables (gaz, huile, etc.) trainent dans les alentours. C'est très dangereux pour ceux qui font de la motoneige, car la piste est non balisée. Il est déjà survenu des incidents.

Considérant :

- Les événements passés de nuisance;
- Les demandes faites en 2020;
- Les risques de pollution par les huiles;
- La sécurité des motoneigistes;
- La pollution sonore;
- Le manque de civisme;
- Le milieu résidentiel.

Le Conseil de quartier demande au C.C.E. d'analyser la situation et de faire une recommandation afin de remédier la situation. Proposé par M. Réginald Béland, appuyé par M. Réjean Beaudet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-09-04

De plus, le voisin aurait à son domicile un commerce non enregistré par la Ville de Val-d'Or. On retrouve une quantité d'énormes pneus qui traînent dans sa maison et dans son garage, ce qui est inquiétant pour le feu. Cette situation a été dénoncée maintes fois au service policier, sans succès. L'été, ce voisin se sert de sa place comme d'une marina, de 4 à 5 bateaux sont amarrés en permanence, alors que rappelons-le, il ne s'agit pas de son terrain. Le voisin stationne également son avion sur la plage, alors que la bande riveraine n'est pas sa propriété. En somme, le voisin empiète sur le terrain des gens, et ne le comprends pas. Cette situation, qui perdure depuis des années, crée beaucoup de frustrations des voisins.

Monsieur ne veut pas porter officiellement plainte, mais souhaiterait que la réglementation puisse interdire de tels comportements.

d) Lac-des-Sœurs : Deux résidents du Lac-des-Sœurs sont présents dans l'assemblée pour venir dénoncer une situation. Chaque été, des gens s'installent au lac des Sœurs en camping sans égard au respect des autres résidents. Cet été, la situation est pire que les autres années. Les squatteurs campent avec leurs chiens. Ceux-ci ne sont pas attachés et font leurs besoins partout. Les campeurs, qui reçoivent de nombreux visiteurs font beaucoup de bruit jusqu'à tard dans la nuit. Des coups de feu ont été entendus. L'endroit n'est pas équipé de fosses sanitaires et les campeurs se lavent dans le lac. Plusieurs consomment aussi des drogues dès le lever du matin devant les enfants des résidents.

Des plaintes ont été adressées à la Ville. Ce qu'il en avait ressorti est que les campeurs sont en droit d'utiliser les terres de la couronne et la Ville n'a pas juridiction. En 2022, le conseil de quartier avait demandé à la Ville d'acquérir le terrain afin de pouvoir le régler.

Les résidents souhaiteraient également que les accès aux pistes cyclables soient bloqués. En effet, il devient dangereux d'y faire du vélo ou d'y marcher, car des camions, des côtes-à-côtes, et des motocross y roulent à grande vitesse.

Lac-des-Sœurs : problématique de nuisances et de manque de civisme.

Considérant :

- Le danger pour les citoyens;
- Le danger pour la forêt;
- Le manque de civisme;
- La question de bienveillance;
- Les nuisances;
- Les troubles d'hygiène et de salubrité;
- Le trouble de la paix sociale.

Le Conseil de quartier demande à la Ville d'accélérer l'étude du dossier d'acquisition du Lac-des-Sœurs. Proposé par Mme Janique Boutin, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-09-05

Aussi, un citoyen demande à M. St-Jules de vérifier à qui appartient la rue du Souvenir.

7- Élections et renouvellement des mandats : 15 novembre

Les postes suivants sont à renouveler : M. Réginald Béland, Mme Janique Boutin et Mme Stéphanie Dubé. Ces derniers doivent présenter un avis d'intérêt s'ils veulent renouveler leur mandat. Si toutefois quelqu'un d'autre se présente, il faudra faire des élections lors de la rencontre du 15 novembre.

8- Centre communautaire

Plusieurs rénovations sont à effectuer au Centre communautaire. Le Comité des loisirs regarde actuellement la possibilité de déposer un projet à la MRC de La Vallée-de-l'Or. Le dossier restera actif.

9- Budget :

- a) **Conseil de quartier :** La mise à jour du solde de la petite caisse est de 1838,19 \$.
- b) **Projets structurants :** M. St-Jules adressera à Mme Marie-Claude Lussier, la présidente du Comité des loisirs, les demandes suivantes :
 - Préparer la demande de subvention de 3000 \$ avant 1^{er} novembre;
 - Faire un projet d'acquisition d'une cuisinière et frigidaire pour approbation, car le conseil de quartier désire contribuer à ces achats;
 - Faire la reddition de comptes pour le 1250 \$ donné par le conseil de quartier en 2022 et devant servir à l'achat de panneaux latéraux pour le chapiteau.

10- Varia

Aucun point.

11- Questions, interventions du public

Aucune intervention.

12- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 15 novembre 2023 à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

13- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réginald Béland, de lever la séance. Il est 20 h 14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-09-06

CHANTAL GAIGNARD
Secrétaire d'assemblée